

25 propositions

**POUR RENFORCER LA
PARTICIPATION DES ENFANTS
ET DES JEUNES**

ENFANTS, JEUNES, ÉLU-E-S ET PROFESSIONNEL-LE-S : Construisons ensemble !

À l'occasion de ses 25 ans, le 30 octobre 2016 à Strasbourg, lors du **Congrès de la participation des enfants et des jeunes**, nous, réseau de l'Anacej, composé d'enfants et de jeunes engagés, de professionnel-le-s, d'élu-e-s et d'associations réaffirmons :

« développer les conseils d'enfants et de jeunes ou toutes formes de participation est une priorité pour notre démocratie ».

- Les enfants et les jeunes sont des citoyens au même titre que les autres. Ils peuvent faire bénéficier la collectivité de leurs connaissances et de leurs expériences. Pour leur permettre de s'impliquer dans la société, il est important qu'ils puissent exercer une citoyenneté active dès le plus jeune âge.
- Il faut faire confiance aux enfants et aux jeunes. Ils sont capables de prendre des responsabilités et de participer à la co-construction de toutes les politiques publiques – et pas uniquement celles relatives à l'enfance et à la jeunesse et font des propositions pertinentes pour l'amélioration de la société.

L'Anacej, forte de son histoire et de son action, porte 25 propositions pour renforcer la participation des enfants et des jeunes à la vie publique.

CONTACT :

Frédéric Pairault, délégué général de l'Anacej
frederick.pairault@anacej.asso.fr
01 56 35 05 34

Retrouvez l'Anacej sur    

un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse
www.anacej.fr


DES CONDITIONS FAVORABLES AU DIALOGUE

entre jeunes et élu-e-s

Parce que la participation est avant tout une rencontre, il est fondamental de :

- 1 | Considérer les enfants et les jeunes comme des citoyens à part entière, capables de faire des propositions et d'être associés aux prises de décision
- 2 | Accepter les règles d'un échange régulier, respectueux, franc et direct : les jeunes doivent être encouragés à donner leur avis, les élu-e-s et les professionnel-le-s doivent leur répondre avec sincérité et simplicité
- 3 | Leur reconnaître un droit à l'interpellation, à ne pas être d'accord, à expérimenter, et à prendre des initiatives
- 4 | Veiller systématiquement à l'impact sur les enfants et les jeunes des politiques menées (logement, transports, urbanisme...) et en discuter avec eux
- 5 | Valoriser et reconnaître leurs idées, leur engagement et leurs actions
- 6 | S'assurer que les enfants et les jeunes concertés soient informés des décisions prises par la suite par les élus, des raisons de ces choix et de leur mise en œuvre
- 7 | Accepter qu'une concertation demande du temps, des espaces et des méthodes adaptées
- 8 | Se donner les moyens humains et financiers

UNE CULTURE DE LA PARTICIPATION

partout, pour toutes et tous

Parce qu'il est nécessaire que les démarches de participation des enfants et des jeunes se multiplient, se renforcent et soient ouvertes à tous les enfants et les jeunes sans distinction, il est important de :

- 9 | Présenter régulièrement les travaux des instances de participation aux séances des conseils municipaux, intercommunaux, départementaux, et régionaux
- 10 | S'assurer que les élus participent régulièrement aux travaux des séances plénières des conseils de jeunes
- 11 | Soutenir et encourager toutes les instances inscrites dans la loi : les dispositifs comme les délégué-e-s de classe, les conseils d'école, les conseils de la vie collégienne, les conseils de la vie lycéenne, les conseils d'administration des lycées et universités, mais aussi les conseils de quartiers, les conseils citoyens, les conseils de développement...
- 12 | Soutenir et inciter toutes les démarches de participation associant les jeunes dans les espaces et institutions qu'ils fréquentent
- 13 | Encourager les espaces de rencontre et les projets entre conseils de jeunes y compris avec d'autres pays, ainsi qu'avec d'autres dispositifs de participation
- 14 | S'assurer dans le cadre de la mise en place de politiques publiques de demander leur avis aux enfants et aux jeunes, les évaluer ensuite avec eux. Exemple : les rythmes scolaires et éducatifs...

DE LA FORMATION ET DE L'ÉCHANGE

pour nourrir le réseau

Parce qu'il est encore nécessaire de faire prendre conscience de l'importance de développer la participation des enfants et des jeunes, il est utile de :

- 15** | Développer la formation à la participation de tous (jeunes, élu-e-s, fonctionnaires, animateur-trice-s, enseignant-e-s...)
- 16** | Faire connaître l'existence des conseils d'enfants et de jeunes comme de toute autre forme d'engagement lors des heures d'Éducation Morale et Civique (EMC) et des Journées défense et citoyenneté (JDC)
- 17** | Faire la promotion de la Convention internationale des Droits de l'enfant et notamment du droit à la participation et à l'expression
- 18** | Développer et partager la recherche sur l'état de la participation des enfants et des jeunes en France et à l'international

UNE MEILLEURE COMMUNICATION

pour tout public

Parce que parler de la participation des enfants et des jeunes, ce n'est pas seulement une photo lors des cérémonies, il faut :

- 19** | Améliorer la communication publique locale sur les dispositifs de participation avec des jeunes, sur leurs propositions et leurs actions
- 20** | Inciter les services communication des collectivités à collaborer avec les jeunes
- 21** | Développer les campagnes de communication sur ces thématiques pour éviter les caricatures sur les jeunes (sur le modèle de la campagne « Stop aux clichés »)
- 22** | Varier les outils de communication pour atteindre différents publics (réseaux sociaux, événements, etc.)
- 23** | Permettre aux jeunes engagés de communiquer, d'échanger leurs expériences, en les accompagnant, en leur donnant les moyens et du temps
- 24** | Délocaliser dans différents lieux de la collectivité, les réunions des conseils et leur permettre d'animer des débats avec les habitants
- 25** | Soutenir et favoriser les échanges d'expérience des jeunes engagés

TEXTES DE RÉFÉRENCES

• **La Convention internationale des Droits de l'Enfant**, notamment ses **articles 12 et 13** relatifs au droit de participation des enfants et des jeunes

• **Les recommandations du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU** qui encouragent la France à développer les instances de participation

• **La recommandation aux États membres du Conseil des ministres de l'Union européenne, réunis le 23 novembre 2015** : « permettre et faciliter l'élaboration de processus de participation, tels que les conseils de la jeunesse, en étroite collaboration avec les autorités publiques locales et régionales en vue de donner aux jeunes la possibilité de faire entendre leur voix dans les processus de prise de décision aux niveaux local et régional ».

• **La Charte sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale** révisée en 2003 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe qui estime que les jeunes doivent avoir accès à toutes les formes de participation de la société

• **L'étude de l'Observatoire de la jeunesse solidaire de 2014** qui montre que 82 % des moins de 30 ans souhaitent pouvoir avoir la possibilité d'agir sur leur territoire grâce aux dispositifs de participation comme les conseils municipaux de jeunes

• **La loi « Égalité et Citoyenneté »** qui encourage le développement de la mise en place de conseils de jeunes dans les collectivités territoriales (en cours de vote)

L'ANACEJ, LE RÉSEAU NATIONAL D'ACTEURS ET D'ÉLUS ENFANCE JEUNESSE

L'Anacej promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus. Elle accompagne au quotidien les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes. L'association s'adresse à différents publics : enfants, jeunes et jeunes adultes, professionnels, élus locaux et militants associatifs ainsi qu'aux différents niveaux de territoires : villes, intercommunalités, départements et régions.

Aujourd'hui, l'Anacej est un réseau de 400 communes, départements et régions. Des collectivités territoriales partout en Métropole et Outre-mer et de différentes sensibilités politiques. 11 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

APEV (Association de la fondation étudiante pour la ville), APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), ARML de Corse (Association régionale des missions locales de Corse), CEMÉA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CDR- Mayotte, (Centre de ressources de Mayotte), CMJCF (Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France), EÉDF (Éclaireuses et éclaireurs de France), FCPE (Fédération des conseils et parents d'élèves), Les Francas, JPA (Jeunesse au plein air), Ligue de l'enseignement.

**un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse**

10 - 14 rue Tolain 75020 Paris
01 56 35 05 35 / info@anacej.fr

anacej



Erasmus+



Collectivités

Strasbourg.eu
eurométropole